

M. François CALVET interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes de la part de nombreux élus de montagne et professionnels des sports d'hiver concernant la refonte du futur calendrier scolaire.

En effet, les fédérations et syndicats ayant participé à la concertation organisée sur la refondation de l'école ont pris acte du fait que les rythmes scolaires français actuels doivent évoluer, et souscrivent à la volonté annoncée de réduire le temps scolaire journalier dans l'intérêt de l'élève.

Cependant, il est estimé que cette refondation peut être menée tout en préservant le secteur touristique (7% du PIB français) qui, en montagne, génère 120 000 emplois et place la France comme première destination mondiale du ski.

Pour exemple, dans les Pyrénées-Orientales, le poids économique et social des sports d'hiver représente 5000 emplois, dont les deux tiers saisonniers.

Le calendrier scolaire publié en 2009 a retardé les vacances d'hiver et de printemps d'une semaine par rapport à la coutume et a réduit de moitié la fréquentation des stations pendant les vacances de printemps. Le spectre d'une saison touristique s'achevant en mars, à défaut de perspective de rebondissement de la fréquentation en fin de saison est réel, 35 000 emplois sont menacés.

Dans une période où notre pays a le plus grand besoin de capitaliser sur ses atouts, l'impact socio-économique d'une modification du calendrier scolaire doit être évalué, et les conséquences sur l'emploi et sur les territoires doivent impérativement être prises en compte.

C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure il pourrait être envisagé un équilibre permettant de conforter l'activité des stations touristiques et pérenniser ainsi l'emploi sur les territoires.